

Question

Titre : Vélos en libre-service vandalisés

Auteur : Nanchen Gérald, Le Centre

Date : 25.08.2024

Contexte

Au printemps 2023, dans le cadre d'Agglo Valais central, la commune de Conthey a installé sept stations pour une vingtaine de vélos en libre-service Velospot.

Lors de la séance plénière du 18 juin 2024, le président de la Municipalité de Conthey a exposé les statistiques concernant l'utilisation de ces vélos, soulignant par ailleurs une forte fréquentation de certaines stations et de certains itinéraires.

Quelques semaines plus tard, à savoir le 16 août 2024, Velospot informait ses utilisateurs que l'augmentation significative d'actes de vandalisme sur leur réseau avait entraîné une importante réduction du nombre de vélos disponibles. Velospot décidait donc de fermer, à partir du 15 août 2024, trois des sept stations contheysannes, à savoir :

- Rue des Grands Prés à Plan-Conthey
- Ecole primaire à Châteauneuf
- Gare de Châteauneuf.

Les stations encore desservies sont situées :

- Rond-point du Rendez-vous à Plan-Conthey
- Chalet Duc à Plan-Conthey
- Rue de Vétroz 2, au Nord de MediaMarkt
- St-Séverin, maison communale.

Agglo Valais central dispose de 90 stations pour quelque 300 vélos, dont 70% sont équipés d'assistance électrique. Sur ce nombre, Velospot a fermé trois autres stations à Sion, également à la suite de vandalisme :

- Pont du Rhône
- Rue des Amandiers
- Platta.

Demande

Ces vélos en libre-service sont pratiques pour des trajets relativement courts avec peu de dénivelé. On remarque que les stations fermées à Conthey étaient situées le long de l'avenue de la Gare, ce qui correspond bien à l'usage initial prévu pour ces bicyclettes. Étant donné l'emplacement des stations restantes, l'utilisation de ces vélos va considérablement diminuer.

Ces faits soulèvent une série de questions liées à la mobilité douce et au vandalisme, telles que :

- L'installation de nouvelles stations à d'autres emplacements est-elle envisageable ?
- Faut-il installer des caméras sur les points sensibles ?
- La pose d'abris à vélos sécurisés est-elle une solution ?
- Etc.

Pour rappel, la Municipalité paie annuellement le montant de CHF 35'000.- à Velospot, correspondant à l'abonnement pour l'exploitation des stations sur son territoire¹. Quant à l'utilisateur, il s'acquitte d'un montant variant selon l'abonnement souscrit et la durée du trajet. La grille tarifaire est la suivante :

Sans abonnement annuel	Ebike	Vélo
30 premières minutes	5,00 CHF	3,00 CHF
Minute supplémentaire, par minute	0,20 CHF	0,10 CHF
Prix maximal pour 24 heures	48,00 CHF	24,00 CHF
Avec abonnement annuel à 69,00 CHF		
15 premières minutes	2,00 CHF	
15 minutes suivantes	1,00 CHF	
Chaque minute supplémentaire	0,20 CHF	
Prix maximal pour 24 heures	48,00 CHF	
30 première minutes		Gratuit
Chaque minute supplémentaire		0,10 CHF
Prix maximal pour 24 heures		24,00 CHF

La question peut également se poser sur la suppression des vélos en libre-service et destiner la cotisation annuelle de CHF 35'000.- à des subventions pour tous les vélos, mais pas uniquement pour l'achat de vélos électriques, lesquels, pour rappel, bénéficient d'un subventionnement maximal de CHF 300.- et ceci depuis 2022.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, quelles mesures la commune envisage-t-elle de prendre quant aux vélos en libre-service ?

Une réponse écrite serait souhaitée.

¹ Rapport de la COGES relatif au budget 2023, pages 12-13